

**RAPPORT DE MISSION CIRCULAIRE- NIGER**

**PROJET REGIONAL DE RENFORCEMENT DE LA COLLECTE DES DONNEES  
STATISTIQUES DES PECHEES DANS LES ETATS MEMBRES ET CREATION D'UNE  
BASE DE DONNEES REGIONALE**

## **Introduction**

La présente mission, du 14 au 18 mars 2012 à Niamey, s'inscrit dans le cadre du projet intitulé «PROGRAMME REGIONAL DE RENFORCEMENT DE LA COLLECTE DES DONNEES STATISTIQUES DES PECHEES DANS LES ETATS MEMBRES ET DE CREATION D'UNE BASE DE DONNEES» qui a été confié par l'UEMOA au Consortium Agro Campus Ouest, Océanic Développement, IRD. Pour les objectifs de la mission ainsi que pour les résultats attendus, se référer à l'annexe 1 qui présente les TDR de la mission.

Sur la base des TDR de la mission, un planning provisoire de la mission (annexe 2) a été élaboré et envoyé aux experts membres du groupe de travail du programme pêche UEMOA, ainsi que les autres cadres impliqués dans le domaine au Niger.

Après l'arrivée de l'expert à Niamey au soir du 14 mars 2012, une première rencontre de présentation de la mission a eu lieu dans la matinée du jeudi 15 mars 2012. Cette rencontre a enregistré la participation de M. Ali HAROUNA- Directeur de la pêche et de l'aquaculture du Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement/ expert pêche du programme UEMOA ; M. Nourou Elhadji HASSAN- Directeur de la Statistique du Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement/ expert pêche du programme UEMOA ; M. Kimba OUSSEINI- Chef de Division/Direction Pêche et Aquaculture/ expert pêche du programme UEMOA ; M. Bello Mathieu Hassan- Chargé de programme, Direction de la Pêche et de l'Aquaculture ; M. Idrissa Hamidou- Informaticien, Direction de la Statistique ; M. Halidou Zibo- Sociologue, Direction de la Pêche et de l'Aquaculture. Océanic Développement était représenté par M. Mamadou Moussa Diallo, expert Socio économiste.

A l'issue de la présentation de la mission par M. Diallo (objectifs, déroulement, résultats attendus), à l'équipe d'experts du programme pêche UEMOA ainsi qu'aux agents de la Direction des Pêches et de la Direction de la Statistique, la proposition de planning provisoire de la mission a fait l'objet de discussion et d'amendement en prenant en compte le niveau d'exécution de la pré enquête des sites d'habitation des pêcheurs et la nécessité de rencontrer certaines Autorités.

En effet, à la date du 15 mars 2012, les listes de sites d'habitation des pêcheurs disponibles sur support informatique concernent deux régions (Niamey et Tahoua) sur sept. Pour les cinq autres régions, les listes sur support papier, sont soit en cours de saisie informatique par l'informaticien de la Direction de la Statistique soit en cours d'acheminement à la Direction de la Pêche et de l'Aquaculture à Niamey.

Face à ce constat, il a été convenu de :

- faire une visite de courtoisie aux Autorités (la liste de l'ensemble des personnes rencontrées est présentée à l'annexe 3).
- consacrer la dernière journée de la mission à la stratégie de déploiement de l'enquête cadre qui est une étape essentielle au terme de l'élaboration de la liste des sites d'habitation de différentes catégories par région assortie de l'échantillonnage des sites d'habitation des pêcheurs devant subir l'enquête ménage. De l'avis des experts du programme pêche UEMOA, l'enquête test a été déjà effectuée et les observations ont été envoyées au Consortium Agro Campus Ouest, Océanic Développement, IRD.

- d'examiner le guide méthodologique de remplissage des questionnaires pour apporter éventuellement quelques précisions et conseils qui pourront être mis à profit pour la formation des enquêteurs.
- d'identifier les difficultés rencontrées et les leçons à tirer de l'exécution de l'enquête test et de la pré enquête pour une bonne réalisation de l'enquête cadre.

Sur la base de ce qui précède, le calendrier révisé d'exécution de la mission est proposé à l'annexe 4.

### **1. Bilan des données préliminaires reçues en provenance des services déconcentrés de la direction des pêches (création d'une base de sondage des sites d'habitation de pêcheurs)**

La pré enquête a pour objectif d'établir la liste exhaustive des sites d'habitation des pêcheurs par région et de recueillir un certain nombre d'informations notamment la localisation et le statut de chaque site ainsi que le nombre de ménages de pêcheurs. Au Niger, selon le Directeur de la pêche et de l'aquaculture du Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement, la pré enquête a été couplée avec l'enquête test. Elles ont été réalisées avec la collaboration des services régionaux dont les responsables sont ciblés pour superviser l'exécution prochaine de l'enquête cadre dans leur zone. L'occasion a été mise à profit pour informer et sensibiliser les autorités administratives à tous les niveaux (dont Gouvernorats, Préfectures, Communes), les services techniques, les autorités coutumières et les acteurs de la pêche sur les objectifs de la réalisation de l'enquête cadre et son importance pour le Niger et les autres Etats membres de l'UEMOA.

Par ailleurs, pour cinq régions sur sept que compte le Niger, la mission d'appui a été mise à profit pour entre autres achever quasiment le transfert des fiches de la pré enquête des sites d'habitations des pêcheurs, organiser la saisie informatique et procéder à la correction des listes.

En effet, c'est seulement pour la région de Tillabéry (qui rassemble plus de la moitié des sites d'habitation des pêcheurs) que la liste des sites d'habitations des pêcheurs du Département de Filingué n'a pu être reçue ; le nombre total de sites d'habitations concernés dans ce cas de figure s'élèverait à moins d'une dizaine.

**Tableau 1 :** Répartition des sites d'habitation des pêcheurs recensés à l'issue de la pré enquête, par région et par statut

Région	Effectifs des sites d'habitation des pêcheurs recensés selon le statut						Nombre total de sites
	Hameau	Campement	Village	Quartier	Ville	Non déterminé	
Diffa		7	18		1		26
Dosso		4	22	2	2		30
Mardi			11	12			23
Niamey	1	4	10	5			20
Tahoua	3		14	67			84
Tillabéry	5	176	46	8	10	43	288
Zinder	3		19		2		24
<b>Total général</b>	<b>12</b>	<b>191</b>	<b>140</b>	<b>94</b>	<b>15</b>	<b>43</b>	<b>495</b>

Il a été constaté que la structure des données collectées est variable selon les régions. Cependant, l'exploitation des listes a été mise à profit pour un début d'harmonisation. En outre, on peut observer que le statut «ville» renvoie normalement au statut «quartier» habituellement situé en milieu urbain. D'où, le réajustement ci-après.

Région	Effectifs des sites d'habitation des pêcheurs, recensés selon le statut					Nombre total de sites
	Hameau	Campement	Village	Quartier	Non déterminé	
Diffa		7	18	1		26
Dosso		4	22	4		30
Mardi			11	12		23
Niamey	1	4	10	5		20
Tahoua	3		14	67		84
Tillabéry	5	176	46	18	43	288
Zinder	3		19	2		24
<b>Total général</b>	<b>12</b>	<b>191</b>	<b>140</b>	<b>109</b>	<b>43</b>	<b>495</b>

On peut noter que pour quatre régions (Zinder, Maradi, Diffa et Taouha), les campements sont situés exclusivement au niveau des mares tandis que pour les trois autres (Dosso, Niamey et Tillabéry) les campements sont situés au niveau des mares et au niveau du fleuve Niger.

Le fichier Excel joint «Niger\_récapitulatif sites d'enquête habitation des pêcheurs par région» présente de façon exhaustive l'ensemble des sites d'enquête habitation des pêcheurs par région.

## 2. L'élaboration de la stratégie d'échantillonnage (jusqu'à la sélection et l'édition de l'échantillon de sites d'habitation).

Au terme de la correction rapide des listes des sites d'habitation des pêcheurs, des critères ont été définis pour procéder à l'échantillonnage des sites devant faire l'objet d'enquêtes ménages par région.

Ainsi, dans le répertoire joint «**Niger résultats pré enquête sites pêcheurs par région**», les listes des sites d'habitations des pêcheurs sont présentés par région ainsi que le cheminement, échelonné dans différentes feuilles Excel, des données sources aux données corrigées jusqu'à l'échantillonnage des sites selon les critères et au regroupement de l'ensemble des sites échantillonnés par région.

A titre d'exemple, pour la région de Niamey :

- la première feuille Excel «Ensemble sites (1)» indique un effectif total de 23 sites,
- la deuxième feuille Excel «Ensemble sites (2)» indique un effectif total de 20 sites en raison du fait que les sites de rang 3, 8, et 19 (surlignés en jaune dans la feuille Excel «Ensemble sites (1)» ont été exclus de l'échantillonnage. Ces trois sites ont un nombre de ménages de pêcheurs nul (ceci est à confirmer par le sociologue de la Direction de la Pêche et de l'Aquaculture du Niger qui a assuré la prise de notes, après interrogation par téléphone, d'une personne ressource qui a participé à l'exécution de la pré enquête dans cette région). Les ménages qui évoluent habituellement au niveau de ces sites se seraient déplacés sur d'autres de la même région.

- à partir de la deuxième feuille Excel «Ensemble sites (2)», quatre critères ont été mis en avant pour échantillonner les sites d'habitation des pêcheurs devant subir l'enquête ménage. Il s'agit de :
  - la zone écologique (situation du site au niveau du fleuve Niger ou au niveau d'une mare),
  - la localité ou l'entité de rattachement administrative,
  - le statut du site d'habitation (campement, hameau, quartier, village),
  - le nombre de ménages de pêcheurs (les sites d'habitation de pêcheurs dont le nombre de ménages est inférieur à 10 ont été exclus de l'échantillonnage en raison du plafonnement à 10 du nombre d'enquêtes ménages par site).

Sur cette base, la moitié du nombre de sites a été choisi dans chaque cas de figure dans chacune des régions, en prenant en compte tel qu'indiqué ci-dessus, l'appartenance du site à une zone écologique (cas de la région de Niamey) ou à un département d'une région, la localité ou l'entité de rattachement administrative, le statut du site, la taille des ménages du site.

**Remarque :**

- Dans la région de Maradi, des sites d'habitations de pêcheurs dont la taille des ménages est inférieure à 10 ont été néanmoins échantillonnés en raison de l'insuffisance du nombre de sites dont la taille des ménages est supérieure ou égale à 10.
- Dans la région de Tillabéry, les sites d'habitation des pêcheurs dont la taille ménage est inférieure à 10 ont été exclus de l'échantillonnage de même que les sites pour lesquels la taille ménage et le statut sont indéterminés.
- Dans toutes les régions à l'exception de Niamey, le niveau administratif immédiatement inférieur à la région c'est-à-dire le département a été pris en compte dans l'échantillonnage des sites devant subir l'enquête ménage.

Le fichier Excel joint «Niger\_récapitulatif sites d'enquête\_ménages des pêcheurs\_par région» présente de façon exhaustive l'ensemble des sites d'enquête ménages des pêcheurs par région.

**3. Lancement de bases réalistes pour la stratégie de déploiement**

A partir des résultats d'identification des sites d'enquêtes habitations et des sites d'enquête ménages des pêcheurs par région, il est préconisé :

- sept zones d'enquête conformément aux sept régions,
- un jour d'enquête par site d'habitation des pêcheurs (pour les enquêtes sites d'habitations et pour les enquêtes ménages),
- deux jours supplémentaires par région pour le départ et le retour des enquêteurs à l'exception de Niamey, la capitale. Il s'agit de deux jours à considérer éventuellement pour le déplacement des enquêteurs et des superviseurs dans les régions de l'intérieur, constituées d'un ensemble de départements. Idéalement, les enquêteurs et les superviseurs seront tous recrutés dans les différentes régions pour contribuer à faciliter les déplacements sur le terrain et la nécessaire prise en compte des langues locales parlées par les communautés de pêcheurs.
- une équipe de trois enquêteurs par région pour les régions de Diffa, Maradi, Niamey, Zinder et Dosso au niveau desquelles le nombre de sites d'habitations de pêcheurs est inférieur ou égal à 30 sites,

- quatre équipes de trois enquêteurs pour la région de Tahoua qui comprend 84 sites à répartir en quatre lots homogènes de 21 sites par lot,
- huit équipes de trois enquêteurs pour la région de Tillabéry qui comprend 288 sites à répartir en huit lots homogènes de 36 sites par lot,
- un superviseur des enquêtes par équipe d'enquêteurs soit 17 superviseurs pour les 7 régions.

Les préconisations ci-dessus sont synthétisées dans le tableau ci-après.

**Tableau 2 :**

N°	Région	Total sites d'enquête habitations des pêcheurs	Total sites d'enquête ménages des pêcheurs	Nombre estimé de jours d'enquête	Nombre estimé d'enquêteurs	Nombre estimé de superviseurs
1	Diffa	26	13	28	3	1
2	Maradi	23	12	25	3	1
3	Niamey	20	10	20	3	1
4	Tahoua	84	42	23	12	4
5	Zinder	24	12	26	3	1
6	Dosso	30	15	32	3	1
7	Tillabéry	288	121	38	24	8
<b>Total</b>		<b>495</b>	<b>225</b>	<b>192</b>	<b>51</b>	<b>17</b>

Après examen de la proposition ci-dessus par l'équipe du Niger qui a pris en compte la connaissance du terrain, les suggestions ci-après ont été apportées. Il s'agit de :

- la révision à la baisse du nombre d'enquêteurs et de superviseurs de la région de Tahoua au bénéfice de celle de Diffa. Au niveau de la région de Tahoua, les déplacements des équipes d'enquêteurs sont facilités par le regroupement aisé des départements en trois lots de travail homogènes : nord, centre et sud. Pour la région de Diffa, les déplacements sont longs, tous les sites sont situés au niveau des mares qui sont distantes les unes des autres.
- la révision à la hausse du nombre d'enquêteurs et de superviseurs de la région de Dosso en y affectant 2 équipes de 3 enquêteurs pour couvrir les deux zones (zone fleuve et zone mare). Ainsi, la deuxième équipe serait soustraite de la région de Tillabéry qui a l'avantage d'avoir des sites contigus malgré leur effectif plus élevé.

Après examen des différentes propositions, celle concernant les régions de Tahoua et de Diffa a été acceptée, les huit équipes de Tillabéry ont été maintenues et une équipe a été rajoutée pour la région de Dosso.

Au finish, du tableau 2 au tableau 3, le nombre estimé d'enquêteurs et de superviseurs a varié respectivement de 51 à 54 et de 17 à 18 pendant que le nombre de jours d'enquête a chuté de 192 à 171.

Sur cette base, la durée moyenne d'exécution de l'enquête cadre est de 24 jours avec un minimum de 15 jours dans la région de Diffa et un maximum exceptionnel (au regard de l'obligation d'exécuter l'enquête cadre dans un délai maximal de 30 jours) de 38 jours dans la région de Tillabéry.

**Tableau 3 :**

N°	Région	Total sites d'enquête habitations des pêcheurs	Total sites d'enquête ménages des pêcheurs	Nombre estimé de jours d'enquête	Nombre estimé d'enquêteurs	Nombre estimé de superviseurs
1	Diffa	26	13	20	4	2
2	Maradi	23	12	15	2	1
3	Niamey	20	10	15	2	1
4	Tahoua	84	42	20	6	3
5	Zinder	24	12	20	2	1
6	Dosso	30	15	20	4	2
7	Tillabéry	288	121	28	16	8
<b>Total</b>		<b>495</b>	<b>225</b>	<b>138</b>	<b>36</b>	<b>18</b>

#### **4. Formation et recrutement des enquêteurs**

Le processus de recrutement des enquêteurs et des superviseurs sera lancé dès la fin de la mission d'appui à l'équipe du Niger. La formation sera réalisée au niveau de deux centres à identifier après la validation du rapport de mission d'appui à l'équipe du Niger par le Consortium Agro Campus Ouest, Océanic Développement, IRD.

La question concernant les moyens de transport des enquêteurs et des superviseurs n'a pas été abordée en raison de la contrainte de temps (le dernier jour de la mission, les travaux se sont poursuivis jusqu'à 21h30 comme indiqué à l'annexe 4).

#### **5. Rassemblement des remarques et suggestions faites par l'équipe nigérienne sur les questionnaires, à la suite du test de terrain**

L'entretien avec la Direction des Pêches et la Direction des Statistiques ainsi que l'équipe d'experts du programme pêche UEMOA sur l'exécution de la pré enquête et de l'enquête test a bénéficié de la participation des chefs de services régionaux de pêche (Niamey et Dosso), et un des enquêteurs de l'enquête test.

Il ressort de cet entretien qu'au nombre des difficultés rencontrées au cours du test de terrain, on peut retenir :

- la réticence des pêcheurs à donner le nombre de ménages des pêcheurs sur les sites,
- le dénombrement des ménages des pêcheurs dans les grandes familles ou concessions,
- la similitude de certaines questions à l'origine de difficultés de formulation,
- la faible disponibilité de certains pêcheurs pour les enquêtes notamment à Niamey,
- l'importance du temps requis pour le remplissage des questionnaires au regard de la quantité des questions.

Quant aux suggestions formulées, elles consistent à :

- recruter les enquêteurs au niveau des zones ciblées ou de les faire accompagner par une personne ressource issue de la communauté des pêcheurs ou un responsable du terroir,
- passer par le chef du village pour toucher les responsables des pêcheurs,
- éviter les jours de marché pour la conduite des enquêtes,
- éviter de porter leur tenue uniforme au moment de l'enquête, par les agents paramilitaires qui seront éventuellement recrutés comme enquêteurs ou superviseurs des enquêtes.

- prendre en compte les aspects genre, SIG (Système d'Informations Géographiques) et autres images (photos à usage publicitaire pour la réalisation de l'enquête cadre).

## 6. Observations

- Le niveau d'exécution de la pré enquête à l'arrivée de l'expert à Niamey a conduit à une révision du calendrier de la mission en mettant l'accent sur l'élaboration des listes des sites d'habitation de différentes catégories, par région ; l'adaptation de la stratégie d'échantillonnage des sites d'habitation devant subir l'enquête ménage au contexte de terrain du Niger et sur la stratégie de déploiement de l'enquête cadre.

C'est dire que l'enquête test sur un site de pêche aux environs de Niamey n'a pu être effectuée. Cependant, l'expert a fait copie de quelques questionnaires de l'enquête test réalisée par l'équipe du Niger et dont les remarques ont été envoyées au Consortium (AgroCampus Ouest, Océanic Développement, IRD).

- La non-obtention de la liste des sites d'habitations des pêcheurs du département de Filingué dans la région de Tillabéry n'influence pas la qualité de l'échantillonnage effectué pour cette région. Le nombre de sites d'habitations manquants serait moins d'une vingtaine pendant que la région de Tillabéry regroupe à elle seule plus de la moitié des sites d'habitation des pêcheurs au Niger.

Il a été convenu avec l'équipe du Niger que cette liste serait rendue disponible dans le meilleur délai pour son traitement et sa prise en compte avant le début de l'exécution de l'enquête cadre. A cet effet, le contact avec l'équipe du Niger mérite d'être maintenu par l'expert et par le Consortium (AgroCampus Ouest, Océanic Développement, IRD).

- La stratégie de déploiement de l'enquête cadre a été validée par l'équipe du Niger après apport de quelques suggestions.

Après avis de Océanic Développement sur le rapport de mission, l'équipe du Niger fera appel à la connaissance du terrain pour répartir les sites d'habitations des pêcheurs des régions de Diffa et de Dosso en 2 lots homogènes, Tahoua en trois lots homogènes et Tillabéry en 8 lots homogènes. En raison de la contrainte de temps, cette tâche n'a pu être effectuée au courant de la mission.

Les sessions de formation prévue des enquêteurs peuvent être mises à profit pour valider cette répartition avec les agents de terrain.

- Le contact doit être maintenu par le Consortium avec l'équipe du Niger pour traiter la question relative aux moyens de transport des enquêteurs et des superviseurs avant le début de l'exécution de l'enquête cadre.
- Sur les difficultés rencontrées au cours du test de terrain, il a été recommandé :
  - de mettre un accent particulier sur l'information et la sensibilisation à fin d'obtenir l'implication des autorités administratives (du niveau central au niveau local) et coutumières ainsi que la confiance des communautés de pêcheurs pour la réalisation de l'enquête cadre,
  - d'être attentif et précis dans le dénombrement des ménages des pêcheurs en amenant ceux-ci à comprendre la distinction entre ménage, famille et concession. En effet, dans une famille ou dans une concession, il peut y avoir plusieurs ménages (époux, épouses, enfants et autres),

- de mettre les sessions de formation des enquêteurs et des superviseurs à profit pour apporter des solutions consensuelles aux difficultés de formulation de certaines questions,
- qu'au niveau de chaque site d'habitation des pêcheurs, après le remplissage du questionnaire site d'habitation suivi de l'échantillonnage des ménages à enquêter pour le questionnaire ménage, le superviseur de chaque zone peut observer les trois enquêteurs de sa zone au moment du remplissage par eux des deux premières fiches d'enquêtes ménages. Lorsqu'ils auront rempli chacun deux fiches, le superviseur peut à son tour remplir une fiche en même temps que les trois enquêteurs pour compléter à 10 le nombre de questionnaires ménages remplis, lorsque cela est requis. Ce qui contribue à accélérer le travail sur le terrain, à respecter le délai tout en diminuant la charge de travail des enquêteurs,
- de prendre en compte les recommandations de l'expert et de revoir le guide méthodologique de remplissage des questionnaires pour corriger les erreurs de numérotation constatées sur les questionnaires de l'enquête test.

A l'échelle d'une région, les enquêteurs doivent avoir des numéros d'identification allant de 1 à n suivant le nombre total d'enquêteurs.

- Sur les suggestions formulées, l'expert a recommandé de les prendre en considération après avoir précisé que les aspects genre et SIG (Système d'Informations Géographiques) sont bien pris en compte dans le questionnaire avec exemples à l'appui. Cependant, la prise de photos à usage publicitaire n'est pas prévue même si au cours de la réalisation de l'enquête, des photographies peuvent être faites pour des fins d'illustration.

Avant la clôture de la mission, une planification des activités de l'enquête cadre jusqu'à la fin de la collecte des données (tableau 3) a été élaborée et soumise à l'appréciation de l'équipe du Niger qui l'a validée.



**Tableau 3 :** Proposition d'une planification des activités de l'enquête cadre jusqu'à la fin de la collecte des données

Activité	Durée	Délai d'exécution	Responsable (s)	Observations
Rédaction du rapport de mission d'appui à l'équipe du Niger	4 jours	22 mars 2012	Expert du Consortium	Rapport transmis au Consortium
Validation du rapport de mission d'appui à l'équipe du Niger	7 jours	29 mars 2012	Consortium	Rapport validé par le Consortium
Recrutement des enquêteurs et des superviseurs	14 jours	19 mars au 01 avril 2012	Experts, DPA, DS	Enquêteurs et superviseurs recrutés
Formation des enquêteurs et des superviseurs	7 jours	02 au 08 avril 2012	Experts, DPA, DS	Formation assurée
Collecte des données	38 jours	06 avril au 13 mai 2012	Experts, DPA, DS	Données collectées
Supervision de la collecte par les experts du programme pêche/UEMOA	Au cours de la période de collecte des données		Experts du programme	Supervision assurée
Collecte des fiches remplies	12 jours	15 au 26 mai 2012		Fiches transmises à la DPA
Rédaction du rapport d'exécution de l'enquête	5 jours	27 au 31 mai 2012	Experts, DPA, DS	Rapport transmis au Consortium

DPA= Direction de la Pêche et de l'Aquaculture

DS = Direction de la Statistique

**Annexe 1 : TDR de la mission au Niger**

**Annexe 2 : PROGRAMME REGIONAL DE RENFORCEMENT DE LA COLLECTE DES DONNEES STATISTIQUES DES PECHES DANS LES ETATS MEMBRES ET DE CREATION D'UNE BASE DE DONNEES**

**Proposition d'un planning provisoire de la mission au Niger**

<b>Date</b>	<b>Horaires</b>	<b>Activités</b>	<b>Observations</b>
14/03/12	Voyage de l'expert : Conakry-Niamey		Arrivée de l'expert à Niamey
15/03/12	08h30 – 09h30	<b>Rencontre de l'expert avec la Direction des Pêches et la Direction des Statistiques ainsi que l'équipe d'experts du programme pêche UEMOA</b>	Présentation de la mission : objectif, déroulement, résultats
	10h – 13h	<b>Réunion de travail avec les experts membres du groupe de travail du programme et les autres cadres impliqués</b>	Liste des sites d'habitation de différentes catégories, par région
		Bilan des données recueillies lors de la pré-enquête	
	13h – 14h30	Pause déjeuner	
	14h30 – 16h30	Bilan des données recueillies lors de la pré-enquête ( <i>suite et fin</i> )	Liste des sites d'habitation de différentes catégories, par région ( <i>suite et fin</i> )
	16h30 – 16h45	Pause	
16h45 – 18h30	Adaptation de la stratégie d'échantillonnage au contexte de terrain du Niger	Fixation du paramètre « taux de sites d'habitation devant subir l'enquête ménages » avec production d'un document de référence	
16/03/12	08h – 10h	Etat d'avancement de l'organisation de l'enquête cadre au Niger	Recrutement des enquêteurs Formation Sensibilisation Logistique
	10h – 10h15	Pause	
	10h15 – 13h	Stratégie de déploiement de l'enquête cadre (points de difficultés éventuelles et solutions à envisager)	Répartition des agents d'enquête, moyens de transports, calendrier de passage dans les régions et zones
	13h – 14h30	Pause déjeuner	
	14h30 – 16h30	Stratégie de déploiement de l'enquête cadre (points de difficultés éventuelles et solutions à envisager) <i>suite et fin</i>	Répartition des agents d'enquête, moyens de transports, calendrier de passage dans les régions et zones ( <i>suite et fin</i> )
	16h30 – 16h45	Pause	
	16h45 – 18h	Suggestions, remarques ou commentaires de l'équipe du Niger relatives à l'exécution de l'enquête cadre	Suggestions, Remarques ou Commentaires
17/03/12	<b>Enquête test sur un site de pêche aux environs de Niamey</b>		Photographies sur terrain de quelques questionnaires ( <i>questionnaire site d'habitation et questionnaire ménage</i> ), embarcations et engins de pêche
	<b>Débriefing</b>		Fin de mission
18/03/12	Voyage de l'expert : Niamey - Conakry		

**Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées**

N°	Prénoms et Nom	Fonction
1	M. Mamadou Mamane	Secrétaire Général du Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement
2	M. Ali HAROUNA	Directeur de la pêche et de l'aquaculture, Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement // expert programme pêche UEMOA
3	M. Nourou Elhadji HASSAN	Directeur de la Statistique, Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement // expert programme pêche UEMOA
4	Mme Haïballa Laïla Attoujani	Directrice des Ressources Financières et du Matériel (DRFM), Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement
5	M. Kimba OUSSEINI	Chef de Division, Direction Pêche et Aquaculture// expert programme pêche UEMOA
6	M. Bello Mathieu Hassan	Chargé de programme, Direction de la Pêche et de l'Aquaculture
7	M. Idrissa Hamidou	Informaticien, Direction de la Statistique
8	M. Halidou Zibo	Sociologue, Direction de la Pêche et de l'Aquaculture
9	M. ARZIKA Mamane	Chef de Service Régional faune, pêche et aquaculture - Dosso
10	M. Mamadou Amadou	Chef de Service Régional faune, pêche et aquaculture- Niamey

**Annexe 4 : PROGRAMME REGIONAL DE RENFORCEMENT DE LA COLLECTE DES DONNEES STATISTIQUES DES PECHES DANS LES ETATS MEMBRES ET DE CREATION D'UNE BASE DE DONNEES**

**Calendrier révisé d'exécution de la mission au Niger**

<b>Date</b>	<b>Horaires</b>	<b>Activités</b>	<b>Observations</b>
14/03/12		Voyage de l'expert : Conakry-Niamey	Arrivée de l'expert à Niamey
15/03/12	11h – 13h15	Rencontre de l'expert avec la Direction des Pêches et la Direction des Statistiques ainsi que l'équipe d'experts du programme pêche UEMOA et quelques cadres impliqués	Présentation de la mission par l'expert: objectif, déroulement, résultats attendus  Echanges sur le planning provisoire et accord sur un réaménagement pour tenir compte du niveau d'exécution de la pré enquête, de la nécessité de rencontrer certaines Autorités
	13h15 – 14h	Rencontre de l'expert (accompagné par le Directeur de la Pêche et de l'Aquaculture) avec le Secrétaire Général et la Directrice des Ressources Financières et du Matériel (DRFM) du Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement	Présentation de la mission par l'expert : objectif, déroulement, résultats attendus  Manifestation d'intérêt par le Secrétaire Général et la Directrice des Ressources Financières et du Matériel pour le travail d'enquête cadre sur la pêche continentale en cours d'exécution au Niger et dans l'ensemble des Etats membres de l'UEMOA
	14h – 15h	Pause déjeuné	
	15h – 18h30	Exploration des listes des sites d'habitation des pêcheurs des régions de Niamey et de Tahoua	Correction des listes, définition de critères d'échantillonnages des sites devant faire l'objet d'enquêtes ménages, échantillonnage des sites
16/03/12	09h – 13h30	Exploration des listes des sites d'habitation des pêcheurs des régions de Diffa et de Maradi	Correction des listes, définition de critères d'échantillonnages des sites devant faire l'objet d'enquêtes ménages, échantillonnage des sites
	13h30 – 15h	Pause déjeuné	
	15h – 16h30	Exploration de la liste des sites d'habitation de pêcheurs de la région de Zinder	Correction de la liste, définition de critères d'échantillonnages des sites devant faire l'objet d'enquêtes ménages, échantillonnage des sites
	16h 30– 18h	Echange sur l'exécution de la pré enquête et de l'enquête test avec les chefs de services régionaux de pêche de Niamey, de Dosso et un des enquêteurs de l'enquête test	Difficultés rencontrées et proposition de solutions à capitaliser pour la formation des enquêteurs et des superviseurs en vue d'améliorer la collecte des données de l'enquête cadre

17/03/12	09h – 14h	<p>Première synthèse des résultats de 5 régions (Diffa, Maradi, Niamey, Tahoua et Zinder) sur les sites d'enquêtes habitations et ménages de pêcheurs assortis d'une estimation du nombre de jours d'enquêtes, d'enquêteurs et de superviseurs par région</p> <p>Proposition d'un calendrier des activités de l'enquête cadre jusqu'à la fin de la collecte des données</p>	Première esquisse de la stratégie de déploiement de l'enquête cadre
	14h – 15h30	Pause déjeuner	
	15h 30 – 21h30	<p>Exploration des listes des sites d'habitation des pêcheurs des régions de Dosso et de Tillabéry</p> <p>Synthèse des résultats sur les sites d'enquêtes habitations et ménages de pêcheurs de l'ensemble des régions assortis d'une estimation du nombre de jours d'enquêtes, d'enquêteurs et de superviseurs par région</p> <p>Fin de mission</p>	<p>Correction des listes, définition de critères d'échantillonnages des sites devant faire l'objet d'enquêtes ménages, échantillonnage des sites</p> <p>Validation de la stratégie de déploiement de l'enquête cadre sur l'ensemble du territoire du Niger</p>
18/03/12	Voyage de l'expert : Niamey - Conakry		